

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 21 DECEMBRE 2023

DELIBERATION N°2023.00674

TRAVAUX POUR FAVORISER LE CIEL ÉTOILÉ DANS UN OBJECTIF DE MISE EN ŒUVRE DE LA TRAME NOIRE MÉTROPOLITAINE - APPEL À PROJETS À DESTINATION DES COMMUNES

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 15 décembre 2023

Nombre de membres en exercice : 69

Nombre de présents : 52

Nombre de pouvoirs : 10

Nombre de voix : 62

Président de séance : Mme Sylvie FAYOLLE,

Secrétaire de séance : Mme Siham LABICH

Membres titulaires présents :

Mme Ingrid ARNAUD, Mme Christiane BARAILLER, M. Jean-Luc BASSON, Mme Françoise BERGER, Mme Nora BERROUKECHE, M. Cyrille BONNEFOY, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU, M. Gilles BOUDARD, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Denis CHAMBE, M. André CHARBONNIER, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, M. Charles DALLARA, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI, M. Frédéric DURAND, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Denis LAURENT, M. Yves LECOCQ, M. Patrick MICHAUD, M. Gilles PERACHE, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Marc SARDAT, Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, M. Marc TARDIEU, M. Gérard TARDY, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Julien VASSAL

Pouvoirs :

M. Gilles ARTIGUES donne pouvoir à M. Denis CHAMBE,

M. Jean-Alain BARRIER donne pouvoir à M. Vincent BONY,

RECU EN PREFECTURE

Le 28 décembre 2023

VIA DOTELEC - iXBus

99_DE-042-244200770-20231221-D20230067410

Date de mise en ligne : 28 décembre 2023

M. Denis BARRIOL donne pouvoir à M. Régis CADEGROS,
M. Eric BERLIVET donne pouvoir à Mme Nadia SEMACHE,
Mme Frédérique CHAVE donne pouvoir à M. Luc FRANCOIS,
M. David FARA donne pouvoir à M. Bernard BONNET,
Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE donne pouvoir à Mme Nora BERROUKECHE,
M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Jean-Luc BASSON,
Mme Aline MOUSEGHIAN donne pouvoir à Mme Andonella FLECHET,
M. Gaël PERDRIAU donne pouvoir à M. Marc CHASSAUBENE

Membres titulaires absents excusés :

M. Jordan DA SILVA, M. Philippe DENIS, M. Fabrice DUCRET, M. Martial FAUCHET,
M. Jérôme GABIAUD, M. Bernard LAGET, M. Julien LUYA

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 21 DECEMBRE 2023

TRAVAUX POUR FAVORISER LE CIEL ETOILE DANS UN OBJECTIF DE MISE EN ŒUVRE DE LA TRAME NOIRE METROPOLITAINE - APPEL A PROJETS A DESTINATION DES COMMUNES

En lien avec sa stratégie biodiversité métropolitaine adoptée le 23 mars 2023, Saint-Etienne Métropole engage une démarche en faveur de la trame noire qui s'inscrit dans l'axe 2 « Aménager un territoire résilient en s'appuyant sur des solutions fondées sur la nature » ; Action 2.3 préserver et restaurer la trame noire.

L'action « trame noire » inscrite au Contrat vert et bleu et financée par la Région Auvergne Rhône-Alpes, a permis de cartographier la trame noire métropolitaine et de définir des zones prioritaires d'intervention. Ce document est mis en ligne sur le SIG métropolitain et accessible aux communes.

En déclinaison opérationnelle, un appel à projet est lancé pour coopérer avec les communes dans leurs projets de modernisation et d'optimisation de la gestion de l'éclairage sur leur territoire.

Cette opération s'inscrit en continuité avec les deux appels à projet portés par le Parc Naturel Régional du Pilat.

L'objectif est de :

- diminuer les nuisances de l'éclairage sur la biodiversité et la santé humaine par une optimisation des surfaces éclairées et une aide à la réduction du nombre de points lumineux ;
- limiter la durée de l'éclairage public nocturne.

Les mesures éligibles sont déclinées comme suit :

- mesure 1 : travaux et équipements permettant de faire correspondre finement l'éclairage au besoin (détecteur de présence, éclairage à la demande, ...) ;
- mesure 2 : travaux et équipements permettant de répondre à une problématique de sécurisation des déplacements par balisage (remplacement des points lumineux classiques par des points de balisage passifs...)
- mesure 3 : travaux et équipements permettant de reconstituer de l'obscurité localement par la création d'écran végétaux comme des haies (dans le but de couper la lumière à proximité des milieux naturels notamment les rivières) ;
- mesure 4 : prestation de concepteur lumière pour la rénovation d'une mise en valeur de bâtiment, dans un enjeu de la préservation de la biodiversité (communes de moins 10 000 habitants) ;
- mesure 5 : assistance à la mise en place d'une politique de suppression des points lumineux. Prestation d'un spécialiste de la trame noire (expertise éclairage) pour

l'accompagnement de la collectivité (communication avec les riverains et l'analyse des usages) ;

- mesure 6 : assistance à la recherche de subventions pour la rénovation du parc d'éclairage non pris en compte dans cet AAP (Appel à projet national Lum'ACTE, Fonds vert...).

Les mesures 4, 5 ou 6 ne peuvent être menées qu'en complément de mesures 1, 2 ou 3.

L'appel à projet s'adresse aux 53 communes de Saint-Etienne Métropole.

La participation financière de Saint-Etienne Métropole sera conditionnée au recours à un accompagnement sur le volet environnemental du projet d'éclairage. Cet accompagnement technique pourra être réalisé par des bureaux d'études, recrutés au choix de la commune, dans le respect des règles de la commande publique.

Le support de la trame noire a été remis préalablement à toutes les communes lors de la réunion de restitution à l'automne 2023.

Le taux maximum de participation sera de 50 % du reste à charge des communes avec un plafond de 15 000 € par commune comprenant l'accompagnement à une meilleure prise en compte de la biodiversité en période nocturne.

La partie « trame noire » pourra faire partie d'un projet plus vaste (rénovation de l'éclairage public, requalification de voirie, ...), l'assiette du financement objet de cet appel à projet portera uniquement sur les éléments éligibles.

Le dossier de candidature complet doit être envoyé par voie électronique entre le 22/12/2023 et le 31/12/2024.

Les dossiers seront instruits au fil de l'eau, au fur et à mesure de leur réception.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **approuve l'appel à projet pour coopérer avec les communes ou porter en propre des travaux qui favorisent le ciel étoilé, dans un objectif de mise en œuvre de la trame noire inscrite à la stratégie biodiversité métropolitaine ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à lancer ledit Appel à projet dans un objectif de mise en œuvre de la trame noire inscrite à la stratégie biodiversité métropolitaine ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer toutes pièces nécessaires au versement de la participation financière de Saint-Etienne Métropole aux projets éligibles ;**
- **la dépense correspondante sera imputée sur l'opération 324 STBIO du budget DDUR de l'exercice 2023 pour un montant maximum de 150 000 € ;**
- **les recettes correspondantes seront perçues sur l'opération 324 STBIO du budget DDUR de l'exercice 2024.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
La secrétaire de Séance,



Siham LABICH

La Première Vice-Présidente,



Sylvie FAYOLLE